

Déclaration relative à l'UK Modern Slavery Act (2015) de 2024

La présente déclaration de divulgation (« ci-après, Déclaration ») a été publiée conformément à l'article 54(1) de l'UK Modern Slavery Act (2015) (la loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne, ci-après, la « MSA ») et est faite au nom d'O-I Europe SARL et d'O-I Glass Limited (anciennement O-I Manufacturing UK Ltd), qui relèvent toutes deux du champ d'application de la Loi (et sont ci-après dénommées conjointement les « Entités O-I au Royaume-Uni »). La présente Déclaration expose les mesures prises par les Entités O-I au Royaume-Uni au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Conformément à la MSA, la présente Déclaration est publiée sur le site web du groupe à l'adresse www.o-i.com.

Les Entités O-I au Royaume-Uni sont des filiales d'O-I Glass, Inc. (la « Société » ou « O-I »). En tant que membres de l'organisation mondiale O-I, les Entités O-I au Royaume-Uni s'engagent à respecter des normes élevées de conduite éthique et à se conformer aux lois applicables. Les Entités O-I au Royaume-Uni attendent de leurs fournisseurs qu'ils adoptent également ce type de comportement. L'engagement des Entités O-I au Royaume-Uni en matière de conduite éthique et de respect des lois inclut le respect des lois interdisant la traite des êtres humains et l'esclavage. La MSA définit l'« esclavage moderne » comme englobant, sans s'y limiter, les infractions liées à l'« esclavage, la servitude et le travail forcé ou obligatoire » ainsi que la « traite des êtres humains ».

Activité et structure organisationnelle

O-I Glass Limited exploite deux usines de fabrication de verre au Royaume-Uni : l'une à Harlow, et l'autre à Alloa. O-I Glass Limited verse des paiements périodiques à O-I Europe Sarl pour des services stratégiques et administratifs ainsi que pour l'accès à la technologie de fabrication et aux marques commerciales d'O-I. O-I Europe Sarl ne fabrique ni ne vend de récipients en verre et ne détient pas de stocks ni d'actifs de fabrication.

Avec 69 usines de fabrication réparties dans 19 pays au total, O-I est l'un des principaux fabricants mondiaux de récipients en verre. La société est présente sur le segment des récipients en verre du marché de l'emballage rigide et occupe la première place parmi les fabricants de récipients en verre dans la plupart des pays où elle possède des sites de production. Les principaux sites de production de la société sont répertoriés dans le formulaire 10-K qu'elle dépose auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

O-I Glass Limited produit principalement des récipients en verre destinés aux marchés des spiritueux et de la bière. O-I produit des récipients en verre pour les boissons alcoolisées, notamment la bière, les boissons maltées aromatisées, les spiritueux et le vin. Elle produit également des emballages en verre pour divers produits alimentaires, boissons non alcoolisées, thés, jus et produits pharmaceutiques. Pour plus d'informations sur O-I, ses activités et sa structure organisationnelle, consulter [le formulaire 10-K d'O-I Glass, Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2024](#).

Chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement des Entités O-I au Royaume-Uni est un processus commercial complexe qui englobe des flux transfrontaliers de matériaux, d'informations et d'argent. Les Entités O-I au Royaume-Uni gèrent divers fournisseurs qui fournissent une large gamme de produits et de services pour leurs opérations.

Ces fournisseurs approvisionnent l'entreprise en matières premières, en énergie, en services logistiques, en emballages, en services d'entretien et de réparation, ainsi qu'en biens d'équipement. Les principales matières premières utilisées dans la fabrication des récipients en verre sont le sable, le carbonate de sodium, le calcaire et le

verre recyclé (calcin). Parmi les dépenses des Entités O-I au Royaume-Uni, 99 % sont consacrées à des fournisseurs situés au Royaume-Uni et dans l'UE, dont plus de 80 % à des fournisseurs basés au Royaume-Uni. Le 1 % restant des dépenses concerne des fournisseurs situés en Asie. Les Entités O-I au Royaume-Uni attendent de leurs fournisseurs qu'ils respectent les mêmes normes élevées de conduite professionnelle qu'elles-mêmes.

Politiques applicables

Les politiques et les processus de diligence raisonnable décrits dans cette section sont mis en œuvre à l'échelle mondiale par O-I et sont adoptés par les Entités O-I au Royaume-Uni.

[Code mondial de conduite et d'éthique d'O-I](#), qui s'applique à tous les employés de la société et de ses filiales à travers le monde, quels que soient leur rôle ou leur ancienneté, y compris les employés des Entités O-I au Royaume-Uni. Le Code de conduite stipule qu'O-I se conforme à diverses lois visant à protéger les droits de l'homme, notamment celles interdisant le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains. Le Code de conduite prévoit ce qui suit :

« Droits de l'homme et droit »

O-I respecte les lois sur l'emploi dans tous les pays où elle exerce ses activités. O-I ne recourt ni au travail des enfants ni au travail forcé. Elle n'autorise pas les châtiments corporels ni les mauvais traitements. O-I respecte la liberté de chaque employé d'adhérer ou de ne pas adhérer à des associations ou organisations légalement autorisées. O-I respecte toutes les lois applicables interdisant la traite des êtres humains.

O-I Le Code de conduite de l'entreprise vise à sensibiliser ses employés et à les tenir responsables de la conduite des activités d'O-I dans le respect des lois en vigueur et conformément aux normes de conduite éthique de la société. Les employés qui enfreignent le Code de conduite s'exposent à des mesures disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Les entités O-I au Royaume-Uni exigent que les fournisseurs avec lesquels elles entretiennent une relation contractuelle respectent l'ensemble des lois applicables. Cette relation comprend le respect des lois interdisant la traite des êtres humains et l'esclavage.

Diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement

[Les Principes directeurs à l'intention des fournisseurs](#) d'O-I (ci-après, les « Principes ») ont été adoptés en 2019 et ont été diffusés auprès des fournisseurs d'O-I afin de les sensibiliser à ces Principes. Les Principes s'appliquent aux fournisseurs des filiales et des unités commerciales d'O-I dans le monde entier, y compris les Entités O-I au Royaume-Uni. Les Principes sont disponibles sur le site web externe d'O-I.

Les Principes renforcent les attentes d'O-I selon lesquelles ses fournisseurs doivent mener leurs activités dans le respect des lois et réglementations applicables et conformément à des normes éthiques élevées. Les Principes couvrent un certain nombre de sujets différents, notamment :

- l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- le travail forcé ;
- le travail des enfants ;
- la traite des êtres humains/l'esclavage moderne ;
- l'abus et le harcèlement ;
- la discrimination ;
- la liberté d'association ; et

- les horaires de travail, la semaine de travail et le paiement des salaires.

Les Principes stipulent que :

- les fournisseurs n'emploieront aucune personne n'ayant pas atteint l'âge légal d'admission à l'emploi tel que défini par la législation locale ;
- les fournisseurs n'auront pas recours au travail forcé ou au travail pénitentiaire involontaire ; et
- les fournisseurs se conformeront à toutes les lois applicables interdisant la traite des êtres humains et l'esclavage moderne.

À la demande d'O-I, les fournisseurs peuvent être invités à certifier leur conformité aux Principes et à autoriser O-I et ses agents désignés (y compris tout tiers) à mener des activités de contrôle, notamment des inspections sur site moyennant un préavis raisonnable.

Les Entités O-I au Royaume-Uni mettent à la disposition de leurs employés, fournisseurs et autres partenaires commerciaux plusieurs canaux pour signaler tout comportement illégal ou inapproprié, en contactant le responsable concerné des Entités O-I au Royaume-Uni ou un autre membre de la direction, le service juridique d'O-I, le bureau Éthique et Conformité, ou la ligne d'assistance Éthique et Conformité d'O-I.

O-I gère sa ligne d'assistance Éthique et Conformité, une ressource accessible par téléphone et sur Internet qui peut être utilisée par les employés du monde entier, y compris les employés des Entités O-I au Royaume-Uni, ainsi que par les partenaires commerciaux pour signaler des préoccupations d'ordre juridique ou éthique, notamment des violations présumées des droits de l'homme. La ligne d'assistance est disponible en plusieurs langues et accessible via le site <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/fr/gui/14604/index.html>, ou via les numéros internationaux de la ligne d'assistance indiqués sur ce même lien. Les signalements effectués via la ligne d'assistance peuvent être anonymes (sous réserve des lois locales). La confidentialité est préservée dans la mesure du possible, tout en permettant la conduite d'une enquête approfondie sur les préoccupations soulevées. Les Entités O-I au Royaume-Uni ont mis en place une politique stricte de non-représailles en matière de dénonciation, interdisant toute mesure de représailles à l'encontre de toute personne effectuant un signalement de bonne foi.

L'équipe des achats d'O-I s'est associée à EcoVadis afin d'améliorer le suivi des performances en matière de développement durable des fournisseurs directs d'O-I, y compris ceux des Entités O-I au Royaume-Uni, et de faciliter l'évaluation des fournisseurs d'O-I. EcoVadis est une organisation qui fournit des notations de durabilité des entreprises, des informations et des outils collaboratifs d'amélioration des performances pour les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Le projet se déroule en plusieurs phases, la phase initiale se concentrant sur l'évaluation par EcoVadis de fournisseurs sélectionnés pour leurs dépenses critiques et stratégiques. O-I utilise EcoVadis pour guider l'évaluation de ses fournisseurs directs selon quatre critères de développement durable : environnement, travail et droits de l'homme, éthique et achats durables. L'évaluation des fournisseurs aidera O-I ensuite à surveiller les performances environnementales et sociales de ses fournisseurs et à identifier les fournisseurs qui présentent le plus de risques.

Précédemment, O-I avait mené une évaluation de la maturité de ses achats avec EcoVadis afin d'identifier et de définir les axes d'amélioration de l'entreprise en matière d'achats durables. Sur la base des conclusions de cette évaluation, O-I a élaboré une feuille de route pour les achats durables. Cette feuille de route a été validée et approuvée par l'équipe de direction mondiale des achats d'O-I.

Dans le cadre de cette feuille de route, le processus d'approvisionnement d'O-I prend désormais en compte la performance des fournisseurs en matière de développement durable comme l'un des critères de sélection. La performance des fournisseurs en matière de développement durable est définie par rapport aux Principes, qui seront alignés sur les critères de reporting d'EcoVadis. Le programme de gestion des relations fournisseurs d'O-I s'appuie sur une nouvelle plateforme de gestion d'approvisionnement « source-to-pay » mise en œuvre par étapes, qui sera enrichie de données sur la performance des fournisseurs en matière de développement durable ainsi que sur leurs certifications liées au développement durable, à l'environnement, la santé et la sécurité (ESS) et aux entreprises détenues par des minorités et/ou des femmes.

Évaluation des risques

Les Entités O-I au Royaume-Uni estiment que le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans leurs activités est limité. Sur le plan géographique, les Entités O-I au Royaume-Uni exercent leurs activités au Royaume-Uni qui, selon l'indice mondial de l'esclavage, présente une faible prévalence du travail forcé et du travail des enfants, un faible risque de vulnérabilité à ces pratiques et une surveillance gouvernementale relativement rigoureuse de la question. De plus, le personnel des Entités O-I au Royaume-Uni est régi par les normes applicables en matière de travail et d'emploi, en plus du Code de conduite d'O-I et des politiques et procédures liées à l'emploi. Les fournisseurs des Entités O-I au Royaume-Uni sont principalement situés au Royaume-Uni et dans l'UE.

Les usines exploitées par les Entités O-I au Royaume-Uni, ainsi que la quasi-totalité des usines d'O-I à l'échelle mondiale, sont membres d'une organisation connue sous le nom de SEDEX, qui recueille des données ESG sur les activités des entités par le biais d'audits d'usines et d'autres outils d'évaluation. Les clients des Entités O-I au Royaume-Uni qui sont membres de SEDEX ont accès aux informations relatives aux Entités O-I au Royaume-Uni contenues dans la base de données SEDEX.

En s'appuyant sur les conventions et déclarations fondamentales de l'Organisation internationale du travail, O-I a procédé à une analyse des risques liés aux droits de l'homme susceptibles de se présenter dans les activités et les chaînes d'approvisionnement des Entités O-I au Royaume-Uni. Les derniers rapports d'estimations mondiales concernant le travail forcé et le travail des enfants ont identifié les pays ou régions du monde où le risque d'injustices, telles que l'esclavage moderne, le travail des enfants ou le travail forcé, est plus élevé. O-I en est à la phase initiale d'une utilisation limitée d'un outil tiers d'évaluation des risques afin d'évaluer et de surveiller les marchandises et les pays identifiés comme présentant un risque élevé.

Formation

O-I propose chaque année une formation en ligne sur la conformité au Code de conduite d'O-I à l'ensemble de ses salariés à l'échelle mondiale, y compris aux employés des Entités O-I au Royaume-Uni. À l'issue de la formation, les employés sont invités à certifier qu'ils s'engagent à respecter le Code de conduite d'O-I.

Le personnel chargé des achats mondiaux d'O-I a suivi une formation dispensée par EcoVadis sur les achats durables. Cette formation présente cinq domaines clés de la durabilité : le respect des droits de l'homme, les normes du travail, la santé et la sécurité, l'impact environnemental et l'éthique des affaires. Le personnel chargé des achats dispose, à titre volontaire, d'un accès illimité aux ressources de formation d'EcoVadis, y compris des formations sur le travail forcé et le travail des enfants.

Mesure de l'efficacité des mesures prises

Dans le cadre de l'approche d'O-I visant à mesurer l'efficacité des mesures prises concernant tout risque potentiel d'esclavage moderne dans ses opérations ou sa chaîne d'approvisionnement, les Entités O-I au Royaume-Uni examinent régulièrement des indicateurs tels que les suivants :

- formations en ligne annuelles sur le Code de conduite suivies par les salariés ;
- signalements adressés à la ligne d'assistance mondiale en matière d'éthique et de conformité de la Société ; et
- l'ouverture et la clôture des enquêtes relatives aux préoccupations soulevées via la ligne d'assistance d'O-I et d'autres canaux de signalement.

La présente déclaration a été approuvée par les conseils d'administration d'O-I Europe Sarl et d'O-I Glass Limited.
Le 24 juin 2025

Par /s/ Vitaliano Torno

Administrateur, O-I Europe Sarl

Par /s/ Jim Rankine

Administrateur, O-I Glass Limited